

GAURE INFO

« *Au fil de l'eau* »

n° 109

- Bulletin d'Information du Conseil Municipal -

02/07/14

MARIAGES

Nous souhaitons une bonne et heureuse route dans le mariage aux époux :

- Marie-Pierre LEYNAUD et Pascal ARRACHART

- Sandrine MANSON et Xavier SPRIET

DECES

- Victor TONON décédé le 14/04/2014

Nous présentons toutes nos sincères condoléances à la famille TONON.

SECRETARIAT DE MAIRIE

En l'absence de Jacqueline Arnold (du 28 juillet au 17 août 2014), Christine Keller assurera les permanences du secrétariat de mairie aux horaires suivants :

- le mardi : 14h - 19h
- le vendredi : 14h – 17h

OFFRE D'EMPLOI

Suite au départ à la retraite cet été de Bernard Metche, la mairie de Gauré recherche un agent technique polyvalent contractuel de 25 heures par semaine à compter de septembre. Il sera en charge de l'entretien des espaces verts et de travaux divers d'entretien sur la commune.

Le permis B et un véhicule personnel sont exigés.

Les débutants sont acceptés.

Contact : Sandrine Manson 06.38.83.56.46

Adresser votre CV et lettre de motivation :

- par courrier à : mairie de Gauré
- par mail à : secretariat@gaure.net

CAMBRIOLAGES

Suite aux récents cambriolages sur la commune, nous vous recommandons de rester vigilants et d'appeler la gendarmerie en cas de circulation de véhicules suspects.

Si vous êtes victime d'un cambriolage, composez sans attendre le 17.

Pour faire opposition bancaire, contacter le 0 892 705 705.

Pour faire opposition chéquier, contacter le 0 892 68 32 08.

Cf document ci-joint de la Préfecture.

CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Nous vous rappelons que les cartes de transport scolaire sont à retirer en Mairie à partir du 18 août 2014.

ECOLES RPI

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal Bourg-Saint-Bernard, Gauré Saussens et Vallesvilles

Suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 les nouveaux horaires pour les écoles du RPI seront :

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Mardi : 9h - 12h / 13h30 - **15h**

Mercredi : **9h - 12h**

Jeudi : 9h - 12h / 13h30 - **15h**

Vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Les enfants pourront participer aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le mardi et le jeudi de 15h à 16h30.

Les TAP se composent d'ateliers gratuits (pour les parents domiciliés à Gauré) à caractères culturel, artistique et sportif, mais ils ne sont pas obligatoires. Les enfants qui participeront à ces ateliers devront être impérativement inscrits. Les formulaires d'inscription seront disponibles courant juillet en mairie ou sur le site de la C3G.

Les enfants qui ne seront pas inscrits à ces ateliers devront être récupérés par leurs parents.

Le mercredi après-midi, les enfants auront accès à 2 centres de loisirs (Bourg-Saint-Bernard et Verfeil).